



# LA NATION

Bimensuel de la Ligue vaudoise fondé en 1931

SI QUA FATA SINANT

Fr. 3.50 / Abonnement annuel: 80.- / étudiants: 35.-

## Les quatre temps de la neutralité suisse

### Le temps mythique

A Marignan les morts suisses s'élevèrent à dix-mille en deux jours. Les carrés de hallebardiers ne permettaient plus de tenir face aux batteries des rois. Il fallait en tirer les conséquences.

La signature de la Paix perpétuelle avec François 1<sup>er</sup> ouvrit la porte à un nouveau modèle. La fourniture de mercenaires à leurs puissants voisins devenait pour les Cantons autant une monnaie d'échange économique qu'une garantie de leur indépendance dans l'alliance confédérale.

Le souvenir de l'intercession providentielle de Nicolas de Flüe à la Diète de Stans en 1481 nimbait d'une aura religieuse cette nouvelle retenue dans les affaires internationales.

Les mythes comptent plus par la leçon qu'ils fournissent et les réalités politiques qu'ils recouvrent que par l'exactitude de leurs sources historiques. Marignan et saint Nicolas constituent les grands récits de l'unité fédérale, élaborée dans le creuset de la soldatesque et de la foi. Leur leçon demeure valable. Traversée de frontières politiques, économiques, linguistiques et confessionnelles, la Confédération suisse demeure fragile. L'aventurisme diplomatique reste une menace.

### Le temps historique

Le XIX<sup>e</sup> siècle vit la fondation du CICR par le Genevois Henry Dunant, le général Dufour exerçant comme premier président. L'internement des Bourbakis en février 1871 complètera le tableau d'une Suisse neutre qui défend ses frontières, mais à l'action humanitaire crédible et efficace.

L'implantation au bout du Lac de nombreuses organisations internationales, que la Suisse en fût ou non membre, donna naissance à la «Genève internationale». La Confédération devint avec le XX<sup>e</sup> siècle ce lieu paisible où les puissants se parlent.

La Grande Guerre mettra l'unité fédérale à rude épreuve. Le général Wille sera tôt suspecté de prussophilie, déchaînant la colère des cantons francophones. Le 14 décembre 1914, le Nobel de littérature bâlois Carl Spitteler rappelle ses concitoyens à la raison: «*Nous devons nous persuader que les frontières de notre pays sont aussi des lignes de démarcation pour nos sentiments politiques.*»

La Seconde Guerre mondiale pousse la neutralité dans ses derniers retranchements, mais la barque tient bon. Dissuasion militaire et politique économique apparaissent comme les faces d'une même médaille. La Suisse n'est pas envahie, la mission est réussie. Dans *La Nation* du 20 janvier 1949 Marcel Regamey écrit: «*Nous sommes d'abord responsables des destinées de notre peuple. Nous n'avons pas le droit de le sacrifier au salut hypothé-*

*tique d'autres nations. L'expérience prouve ce qu'un tel dévouement a de chimérique et combien, en fait, il recouvre d'intérêts égoïstes et de passions orgueilleuses.*» Le maintien de l'indépendance de la Confédération est l'autre grande finalité de la neutralité. C'est la leçon de 39-45.

La Guerre froide ouvre le temps de la cohabitation avec les Alliés. Entourée par l'OTAN, la Suisse sait que sa crédibilité dépend en partie de son armée. La grande réforme *Armée 61* lui en donne les moyens. «Un centurion crache des flammes, les bleus attaquent vers Ollon...» chante Gilles. Les *Hunter* et *Mirages* de nos forces aériennes doivent tenir l'extrémité ouest de ce corridor neutre qui, de Genève à Vienne, entre aux cœurs des dispositifs allié et soviétique. A la fin des années 1980, nous comptons 800'000 militaires mobilisables en quelques heures. Le concept de neutralité armée atteint son plus complet aboutissement.

L'effondrement soviétique plonge l'Ouest dans le désarroi. La *Pax americana* s'impose et l'Europe désarme. Les forces armées, de la Yougoslavie à l'Afghanistan, se muent en forces de police internationale. «L'ennemi» devient «la partie adverse». Avec le règne du «maintien de la paix», cette unipolarité marque le triomphe des sanctions internationales, adoptées au sein d'organisations dites de «sécurité collective».

A défaut de nouvelles réflexions de fond depuis le *Rapport sur la neutralité* de 1993, les autorités fédérales maintiendront jusqu'à récemment une pratique assez constante: reprise des sanctions de l'ONU, jugées compatibles avec la neutralité, interdiction de survol aux opérations militaires non autorisées par le Conseil de sécurité.

La guerre en Ukraine, depuis 2014 mais surtout 2022, marque une étape nouvelle avec la reprise de sanctions décidées par l'Union européenne.

Les droits de l'homme ont gagné en importance dans le discours du Conseil fédéral. Philosophiquement, les trente dernières années témoignent d'une confusion entre les concepts d'universel – «les valeurs occidentales» – et de particulier – les «seuls intérêts de la Confédération».

«Intégrale» à la fin de la Guerre froide, la neutralité devient «active» avec Micheline-Calmy-Rey, puis «coopérative» avec Ignazio Cassis.

### Le temps de l'agitation

Au lendemain de l'attaque du 24 février 2022, le Conseil fédéral et de nombreux parlementaires parlèrent d'abord de morale. Pour Ignazio Cassis, «neutralité ne veut pas dire indifférence». Gerhard Pfister s'en prend à une «neutralité indécente». Le moralisme anti-neutres ne date pas d'hier. Accompagnant la confusion mentionnée plus haut, il sen-

timentalise un débat qui restait jusque-là encore plutôt institutionnel.

Jamais dans l'histoire suisse le Parlement n'a tenté d'influencer notre politique internationale avec autant d'énergie que depuis l'invasion russe. L'exportation d'armes a notamment fait l'objet d'innombrables interventions. Elles pourraient prochainement aboutir à une limitation à cinq ans des interdictions de réexportation. Le Conseil national doit encore se prononcer.

Alors que nous mettons sous presse, une adresse de M. Zelensky aux députés fédéraux est attendue pour jeudi 15 juin dans l'après-midi. Il n'est pas usuel en Suisse qu'un chef d'Etat étranger s'adresse aux Chambres. Pour ce seul motif déjà, l'intervention du président ukrainien est inappropriée. M. Zelensky interviendra certes hors du programme officiel de la session. Il s'agit donc d'une demi-mesure. Elle témoigne bien du malaise suscité par son intervention. Sans compter qu'elle arrive en plein débat sur la réexportation d'armes, que l'Ukrainien entend bien influencer en faisant culpabiliser nos parlementaires.

Il y a une semaine, plusieurs sites internet fédéraux ont subi une attaque *cyber*. La guerre hybride s'est rapprochée. La perception internationale de notre neutralité s'est affaiblie. Il aurait fallu refuser à M. Zelensky de prendre la parole.

### Le temps politique

Le mythe dessine les grandes perspectives et ancre les références mentales. L'histoire montre que la neutralité est tenable à long terme tout en forçant à la nuance. L'actualité voit s'exprimer les passions et les intérêts. Elle rappelle combien il est facile de détruire ce que la patience des siècles a construit.

Il existe encore un temps politique de la neutralité. Il est celui qui s'impose aux gouvernements confrontés aux réalités nationales. Cette approche est l'objet de notre cent cinquante-neuvième Cahier de la Renaissance vaudoise: *Neutre. La Suisse à l'ère de la guerre hybride*. La prochaine *Nation* contiendra un bulletin de commande.

Félicien Monnier

Cahiers de la Renaissance vaudoise

# NEUTRE

La Suisse à l'ère de la guerre hybride

Jean-Jacques Langendorf,  
Pierre Streit, Édouard Hediger,  
Jean-Baptiste Bless,  
Jérémy-David Benjamin,  
Félicien Monnier, Olivier Klunge (éd.)

CRV 159

# L'étatisme ou la confusion des compétences

## Alphonse Morel, Cahiers de la Renaissance vaudoise 6 et 7 (1928)

Alphonse Morel, l'un des fondateurs de la Ligue vaudoise, s'attaque à l'étatisme, d'autant plus que celui-ci implique presque toujours une centralisation.

La nationalisation, par exemple des chemins de fer, est présentée comme avantageant tout le monde à la place de petites structures privées, mais ce n'est pas vrai. Nation et Etat ne sont pas la même chose, sauf dans une conception socialiste de l'Etat. L'Etat est dirigé par un parti, une pensée, seule la minorité dirigeante pousse à l'étatisme et en obtient les avantages. Perdant son énergie humaine de combativité et de réussite individuelle, il est malheureusement classique et tout naturel qu'alors que le particulier s'enrichit, l'Etat s'endette. La démocratie est contrainte à la dépense par dynamique. En effet, ses employés sont ses électeurs. L'industriel, dans une position difficile, tâchera de perfectionner son organisation, diminuer les coûts, licencier, diminuer le salaire ou tout du moins ne pas l'augmenter, sauf en dernier recours. L'organe étatisé, déjà moins enclin à être rodé dans le bénéfice, nationalise les pertes, créant une dangereuse tendance d'économies douloureuses, d'élévation des tarifs ou d'augmentation de la dette. Prenant la nationalisation des chemins de fer pour exemple, M. Morel y explique que l'Etat protège son pré carré ferroviaire en taxant la route, sans pour autant que l'intérêt de la Nation ne soit toujours évident. Son monopole ferroviaire obtenu, l'Etat peut faire tous les chantages du monde pour protéger son os au nom de «l'intérêt» national. «Nous touchons ici du doigt l'erreur essentielle de l'étatisme. En liant le sort du pouvoir politique à celui d'une entreprise économique, on unit l'intérêt général à un intérêt particulier. Incapable, dès lors, de remplir son rôle d'arbitre impartial, l'Etat sacrifie l'intérêt national à un intérêt privé et l'entreprise d'Etat jouit d'un privilège qui pèse gravement sur l'économie nationale» (p.37).

### Etatisme social

«Le terme "social" est un de ces mots fétiches qu'il suffit de prononcer pour attirer sur soi la bénédiction des dieux et sur ses adversaires la colère divine. Personne n'en connaît le sens, mais chacun en craint la vertu magique. Seuls quelques initiés de Dieu et quelques réactionnaires savent qu'il remplace le mot socialiste, chaque fois

qu'il faut faire avaler au bon bourgeois une mesure socialiste» (p.47).

M. Morel décrit également dans ce chapitre la tension existant entre la charité publique (les assurances obligatoires) et la charité communale (à travers la bourgeoisie) ou privée. Le sentiment de culpabilité, propre à n'engendrer aucun faussaire abusant du système, est fort dans le second cas, presque inexistant dans le premier.

Le sixième cahier finit en ces termes musclés: «On a confondu la solidarité matérielle et juridique, et la solidarité morale, les devoirs de l'Etat et ceux qui relèvent de la charité privée, en un mot le temporel et le spirituel: on est tombé dans l'absurdité et l'incohérence. On a édifié des assurances de corruption sociale» (p.67).

Dans le deuxième cahier consacré à l'étatisme, Morel se concentre sur l'impôt et critique la mise en place de l'impôt sur les successions par l'Etat: «Le travail a été fourni par le premier et légitime propriétaire qui n'est plus là pour se plaindre: les morts ne votent pas» (p.10).

Toutes ces aides et ces impôts mènent Alphonse Morel à la perplexité. Il redoute que ces asservissements matériels mènent à un asservissement moral. De plus, engagé dans trop de domaines non-politiques, l'Etat ne connaît plus très bien son rôle, trop d'intérêts divergents le sollicitent. S'il a remplacé les corps autonomes et intermédiaires, il se retrouve seul et nu face à la foule, ce qui le contraint à ployer le genou devant la moindre vindicte populaire.

Il faut dire que la Confédération de 1920 redoublait d'initiatives sociales: impôt fédéral de guerre et droit de timbre avaient été institués, mais pas l'impôt fédéral sur les successions, voulu par le Conseil fédéral, qui ne passa pas la rampe des projets sociaux de 1925, grâce à de nombreuses protestations le concernant.

Dans une deuxième partie consacrée aux confusions du temporel et du spirituel, M. Morel constate que l'Etat, quand il essaie dangereusement de tirer à lui les ministres du culte, s'arrogeant un pouvoir spirituel qui n'a pas à être le sien, court parfois à la catastrophe. Le schisme libriste (cité indirectement à travers les démissions de 1845) en est le plus douloureux

exemple. Plus tard, les pasteurs qui n'apprécient pas les circulaires officielles à l'occasion du bicentenaire du Major Davel durent bien se garder de partager leur opinion du haut de la chaire, de peur de devoir une fois de plus subir les foudres d'un Etat dont le comportement a pu se montrer totalitaire envers son Eglise.

Dans une troisième partie consacrée au lien unissant l'école et l'Etat, M. Morel reconnaît à l'école étatique sa capacité à avoir chassé l'obscurantisme. Il dénonce en revanche une forte capacité d'endoctrinement dont peut jouir l'école publique si elle se décide à l'employer.

En résumé, la définition de l'étatisme est «la confusion des intérêts privés et de l'intérêt politique», l'étatisme est inéluctable en démocratie puisque la souveraineté du peuple s'y préserve très majoritairement en grossissant l'Etat.

Alphonse Morel dans son dernier chapitre démontre notamment cette suite de pensées: «L'intérêt social domine les intérêts particuliers», «l'intérêt social est l'intérêt national», «l'intérêt national est distinct des intérêts particuliers», «l'intérêt national est l'harmonie des intérêts particuliers».

Sébastien Mercier

## Anticonstitutionnellement

Au détour d'une lecture juridique, suivant une note de bas de page, nous nous sommes arrêté avec étonnement sur ces quelques lignes: «Conformément à une interprétation historique [...], le droit au mariage garantit l'union entre un homme et une femme. Le droit au mariage ainsi garanti ne s'étend donc pas aux mariages de transsexuels, ni aux mariages d'homosexuels. De même l'article 12 de la CEDH reconnaît le droit de se marier et de fonder une famille à tout homme et à toute femme, à condition qu'il s'agisse d'une relation entre deux personnes de sexe opposé. *L'institution du mariage a toujours visé les couples traditionnels*. En l'état actuel, un élargissement à toutes les autres formes de vie en commun *dénature*rait l'institution du mariage.»<sup>1</sup>

Institution fondamentale de notre société, le mariage n'est pas la simple union de deux êtres mais la protection de cette union en vue de la fondation d'une famille. D'une part, c'est ce qui ressort de l'art. 12 CEDH qui garantit «le droit de se marier et de fonder une famille» et sous l'égide duquel se place le message en l'inscrivant en tête du commentaire. D'autre part, «le droit de fonder une famille comporte celui d'avoir et d'éduquer des enfants»<sup>2</sup>. Ceci a bien été remarqué par le Conseil national qui, lors de l'examen du projet de Constitution, a ajouté la mention de la famille<sup>3</sup>. Bien plus, cette évidence du mariage institution familiale est soulignée par les statistiques: plus de 71 % des enfants nés en 2021 le sont de parents mariés<sup>4</sup>. De surcroît, cette analyse est corroborée par la jurisprudence<sup>5</sup>.

Une modification d'une institution aussi fondamentale ne peut se faire que par le biais d'une modification de la Constitution. Mais nous connaissons la suite de l'histoire. Au mépris de la pierre angulaire de notre Etat de droit (anticonstitutionnellement), le peuple et les cantons adoptaient il y a presque deux ans<sup>6</sup> le «mariage pour tous». Se croyant en retard par rapport à certains de ses voisins, le législateur a cru bon d'y ajouter d'emblée le don de sperme pour les couples de femmes, preuve supplémentaire de la relation consubstantielle du mariage et de la fondation d'une famille. A quand la gestation pour autrui? Déjà le Tribunal fédéral n'invoque plus avec rigueur l'ordre public pour condamner cet esclavage des femmes<sup>7</sup>.

Conclusion: l'aveuglante clarté du texte précité en a ébloui plus d'un. Espérons que la cécité soit de courte durée.

Louis de Sereys

<sup>1</sup> Message du Conseil fédéral du 20.11.1996 relatif à une nouvelle constitution fédérale, FF 1997 I 1, commentaire du projet d'art. 12 Cst., p. 157 (c'est nous qui soulignons).

<sup>2</sup> Message, p. 156.

<sup>3</sup> Actuel art. 14 Cst., «Droit au mariage et à la famille»: «Le droit au mariage et à la famille est garanti» (c'est nous qui soulignons).

<sup>4</sup> <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/nais-sances-deces/> (consulté le 26.5.2023). C'est encore plus pour les années antérieures.

<sup>5</sup> ATF 119 II 264 cons. 3, rendu sous l'empire de l'ancienne Constitution.

<sup>6</sup> 26.9.2021.

<sup>7</sup> Cf. ATF 148 III 245.

## Appel aux dons (bis)

**La Nation est infaillible en matière de doctrine. Elle l'est parfois un peu moins dans le domaine de la logistique. C'est ainsi que, dans la dernière édition, nous avons rédigé un magnifique «appel aux dons»... mais avons oublié d'encarter un bulletin de versement. Afin que votre désir de soutenir notre journal puisse pleinement s'exprimer, nous corrigeons notre erreur dans le présent numéro.**

Réd.

## LA NATION

Rédaction  
Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier

Edition  
Ligue vaudoise  
Pl. Grand-Saint-Jean 1 / 1002 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)

courrier@ligue-vaudoise.ch  
www.ligue-vaudoise.ch  
IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4

ICM Imprimerie Carrara Morges

## Entretiens du mercredi

Le programme des Entretiens du mercredi avant les vacances.  
Nous nous réjouissons de vous y retrouver!

Dernier rendez-vous :

21 juin: **Racisme et antiracisme**  
Avec M. Olivier Delacrétaux

Reprise des entretiens: **Mercredi 20 septembre**

Place du Grand-Saint-Jean 1 à Lausanne, à 20h.  
[www.ligue-vaudoise.ch/mercredis](http://www.ligue-vaudoise.ch/mercredis)

## Le libéral et son double

Lors d'un de nos derniers Mercredis, M. Antoine Bernhard, rédacteur en chef adjoint de *Regard Libre*, nous a présenté les réflexions de Jean-Claude Michéa sur le libéralisme. Nous en commentons librement les éléments les plus significatifs.

Economique, philosophique, théologique ou politique, il n'y a qu'un libéralisme. Ce libéralisme subodore les germes d'une guerre civile dans chaque vérité générale. Il préfère cultiver un relativisme de principe: il n'y a de vérité qu'individuelle, autrement dit, selon la vieille formule, «toutes les idées se valent, pourvu qu'on soit sincère». Dès lors, chacun fait valoir son intérêt personnel, dans les limites de la loi. C'est la lutte de tous contre tous, harmonisée par une prétendue «main invisible»... dont on sait d'expérience cruelle qu'elle n'existe pas.

Du point de vue libéral, les relations sociales relèvent non des usages, mais du droit. Ce qui nous lie à autrui, ce sont des contrats. En outre, ce droit ne se réfère à aucune vérité supérieure et se suffit de sa cohérence interne. Il ne vise pas le bien et se borne à placer des limites aux conflits sociaux. Privé de référence supérieure invariable – nature humaine, droit naturel, décalogue, traditions – il s'aligne par défaut sur les idées du moment.

Le libéral admet, restrictivement, qu'on puisse réduire un peu de sa liberté quand l'intérêt général l'exige à l'évidence. Mais il refuse l'idée de bien commun. Pourtant, le bien commun ne nie ni ne réduit la liberté de l'in-

dividu. Il l'oriente tout entière dans le souci de la communauté, certes, mais c'est précisément cette perspective qui fournit à la liberté le cadre adéquat à son plein déploiement. La liberté n'est pas un absolu.

En doctrine, le libéralisme est très loin des réflexions des fondateurs de la Ligue vaudoise. Notre cher Alphonse Morel mangeait du libéral à tous les repas. En même temps, toutefois, le libéralisme incarne la créativité entrepreneuriale, la lutte contre l'étouffement étatique, la défense des libertés personnelles, notamment les libertés d'expression et de controverse, toutes vertus suffisamment rares pour valoir notre sympathie à ses partisans et qui ont fondé de nombreuses collaborations et amitiés.

Est-ce à dire qu'il y a, comme pour les chasseurs, le bon et le mauvais libéral?

Une comparaison en bascule avec le socialisme peut nous éclairer. Le libéralisme se bat pour la liberté individuelle, le socialisme pour l'organisation égalitaire de la société. Pour le premier, l'argent des impôts sert à financer les infrastructures indispensables et les tâches propres de l'État. Pour le second, l'impôt permet de répartir les richesses dans une perspective égalitaire. Le libéral déplore, dans ce système de répartition, une énorme déperdition d'argent, ainsi qu'une prime à la paresse et à l'incompétence. Tout au plus admet-il le

geste, purement gratuit, de la charité individuelle.

Le socialiste voit volontiers, dans la liberté, un luxe de nanti, voire un caprice d'intellectuel déconnecté des problèmes sociaux et, de toute façon, un moyen d'atteindre le bonheur infiniment moins efficace qu'une administration rationnelle, unitaire et systématique de la société. Il n'est pas loin de considérer que la charité individuelle a quelque chose de méprisant à l'égard de son bénéficiaire. Et quoi qu'il en soit, l'égalité ne trouve pas son compte dans ce don à bien plaisir, si généreux soit-il.

En matière d'égalité, justement, le libéralisme la place au commencement: tout le monde, s'il le veut vraiment, peut devenir riche, sportif d'élite et président de la Confédération. Le socialiste la place en fin de parcours: tout élève a le droit absolu d'avoir son bac, puis un emploi salarié, puis une retraite suffisante, puis un trépas digne. En ce sens, le socialisme fait un pas de plus dans l'aveuglement égalitaire.

Dans cette comparaison, certes caricaturale, où chacun est l'image déformée de l'autre, le libéralisme et le socialisme apparaissent comme deux réponses à une double exigence de la nature humaine, celle de liberté et celle d'appartenance collective. Mais ce sont des réponses absurdemment séparées et farouchement opposées dans le monde électoral moderne.

Les deux cultivent un souci légitime, mais chacun considère son souci

comme nécessaire et suffisant, tandis que le souci d'en face lui paraît mineur, voire nuisible. C'est le type même du mécanisme sectaire: chaque partie se sent plus forte en niant l'importance de ce qui importe à son vis-à-vis.

Pire encore, le bien pour lequel elle lutte elle-même souffre de cette disjonction et se dévoie lui aussi. La liberté libérale tend à devenir le droit de chaque individu de faire ce qui lui plaît, quand et comment ça lui plaît. Le bien collectif que vise le socialiste est essentiellement défini par des considérations matérielles. Relevant de l'administration étatique, cette «solidarité» est à la fois anonyme et contraignante, ce qui en supprime le caractère moral.

Le libéralisme et le socialisme sont les produits de la décomposition égalitaire. Et cette absurde désunion entre deux besoins également fondamentaux de l'être humain empoisonne la vie politique.

Les partis, même du centre, semblent inaptes par essence à résoudre ce problème. Les syndicalistes ouvriers et patronaux, eux, ont trouvé, en dehors de la contrainte étatique, une réponse plus satisfaisante au problème tel qu'il se pose dans le domaine du travail. Les uns et les autres ont profité, et la Suisse entière avec eux, de l'institutionnalisation du dialogue social, des conventions collectives et de la paix du travail. Ils ont recréé, par-delà les conflits sociaux inévitables, une fusion possible entre la liberté des acteurs et les exigences du bien commun.

Olivier Delacrétaz

## La subsidiarité à l'épreuve de la guerre. Retour sur l'exercice «LUX 23»

La guerre conventionnelle n'est pas qu'une affaire d'artillerie ou de grandes formations mécanisées. La haute intensité ne fait pas disparaître les actions asymétriques, les problèmes de criminalité, les pillages, ni les violences à l'arrière du front. Bien au contraire, un conflit conventionnel a tendance à exacerber les tensions, qu'elles soient le fait de sympathisants de l'adversaire, ou de criminels opportunistes. Elles ont lieu de manière diffuse sur l'ensemble du territoire, et non pas seulement dans les zones proches des combats. Elles nécessitent un réseau de renseignement dense afin de pouvoir détecter leurs signes précurseurs ou des changements d'état d'esprit dans la population. Elles lient les forces de l'ordre qui, en plus de leurs tâches habituelles, doivent couvrir les territoires pour rassurer la population et dissuader des acteurs de commettre ces violences.

Les polices cantonales et leurs 20 000 agents doivent pouvoir être appuyés par l'armée afin d'assurer leur capacité à durer. Avec une armée réduite à 100 000 hommes, impossible pourtant de mettre des troupes partout ou de dégarnir les formations de combat aux dépens du front ou des préparatifs d'une opération de défense.

L'exercice «LUX 23» qui s'est déroulé du 1<sup>er</sup> au 9 mai dernier a justement entraîné la division territoriale 1 dans le cadre d'un engagement subsidiaire de sûreté et de préparatifs d'une opération de défense. L'exercice a rassemblé

sept corps de troupes et vingt-six partenaires tant civils que militaires dans un secteur allant de Genève à Wangen an der Aare. Il s'agissait d'exercer une large palette de tâches, en dessous du seuil de la guerre, dans la phase charnière précédant un conflit conventionnel de haute intensité contre un pays voisin. La division a assuré la protection d'infrastructures critiques tels que l'aéroport de Genève et la raffinerie de Cressier, en collaboration avec les polices cantonales. Elle a également mis à disposition de l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières des moyens substantiels pour le contrôle des points de passages frontaliers.

La division a surtout testé un nouveau type de forces légères. Celles-ci doivent à l'avenir pouvoir densifier le réseau de renseignement dans les zones dites secondaires, c'est-à-dire à l'arrière du front où un adversaire pourrait exploiter l'absence de troupes ou les faiblesses de la police. Ces forces légères doivent devenir un élément important de l'interface entre armée et forces de l'ordre. Elles doivent pouvoir être mobilisées rapidement, proches de chez elles, et décharger des tâches de surveillances les formations lourdes de l'armée pour que celles-ci puissent se concentrer sur leurs missions de combat. En montrant la présence de l'armée aux côtés de la population et en rassurant l'arrière, les forces légères influencent également les perceptions et jouent un rôle important dans l'es-

pace de l'information. La maîtrise de cet espace est aujourd'hui de plus en plus décisive pour accompagner et renforcer les actions des forces armées, ainsi que les forces morales de la population.

«LUX 23» a mis en lumière l'importance de l'intégration des partenaires du «Réseau national de sécurité» aux planifications de l'armée, afin de garantir une approche d'ensemble coordonnée. Durant l'exercice, de grandes disparités dans la compréhension des procédés d'engagement de l'armée au sein des corps de police ont été constatées. De ces disparités découlent des approches fondamentalement différentes des règles d'engagement et des règles de comportement de la troupe (ROE/ROB). L'appui simultané de plusieurs cantons et offices fédéraux a donc imposé de trouver des solutions adaptées et sur mesure pour chaque partenaire.

Collaborer avec les autorités civiles dans un cadre subsidiaire, l'armée sait déjà le faire, par exemple pour la protection de conférences internationales. C'était même son occupation principale depuis la fin de la Guerre froide. Le retour de la capacité de défense, conséquence de la situation sécuritaire en Europe, l'oblige néanmoins à réfléchir à la manière de le faire à large échelle et de définir les responsabilités dans le cadre des relations de subsidiarité changeantes propres à une situation extraordinaire où la Confédération reprendrait certaines tâches

normalement dévolues aux cantons. A l'approche d'une guerre et pendant celle-ci, le fédéralisme et le principe de subsidiarité ne disparaîtront néanmoins pas. Les cantons assureront toujours une part importante de leurs responsabilités régaliennes, en particulier dans les zones d'effort secondaire. Il ne sera pas possible d'imposer partout le même régime depuis Berne.

«LUX 23» a pu constater la difficulté de coordonner l'action militaire au profit de multiples partenaires aux sensibilités différentes. Une vraie capacité de défense passe donc aussi par un entraînement de toutes les collaborations qui fluidifient le travail des partenaires de l'armée et permettent aux formations militaires de faire leurs préparatifs au combat dans les meilleures conditions. Une collaboration efficace est donc gage de dissuasion.

Tout le monde parle d'interarmes, et c'est une bonne chose, mais le développement de la collaboration doit s'étendre au-delà du cadre purement militaire et intégrer l'ensemble des partenaires sécuritaires. Dans ce contexte, l'ancrage régional de l'armée, renforcé depuis le DEVA (Développement de l'armée) et assuré par les divisions territoriales, est un facteur de succès. Les états-majors cantonaux de liaison territoriaux joueront un rôle toujours plus grand en tant que plateforme d'échange d'information entre armée et forces de l'ordre.

Edouard Hediger

## La vertu de force

La violence, selon les dictionnaires, est une force exercée par une personne (ou un groupe de personnes) pour en soumettre une autre, un ensemble d'actes commis volontairement à l'encontre d'autrui, sur son corps essentiellement.

La force, énergie musculaire qui permet à un être vivant de réagir face à d'autres êtres ou d'agir sur son environnement, intègre aussi les ressources morales et intellectuelles permettant de s'imposer dans une situation difficile.

On parle de force physique, mais aussi de force d'âme, autrement dit de courage.

La violence se définit donc par l'usage de la force. Cela nous trouble. Certains auteurs parmi les plus éminents emploient indifféremment « violence » et « force » pour désigner la même chose. Nous proposons de distinguer ces deux termes. Le violent exerce bien une force physique, mais la violence exprime une faiblesse intérieure. Elle est un désordre moral, contraire à la justice et à la maîtrise de soi, tandis que la force est une vertu qui permet de résister au violent. Le violent n'écoute personne, il est sans pitié, les arguments raisonnables ne le calment pas; dans un premier temps, il faut lui opposer la force.

Aristote, dans son *Ethique à Nicomaque*, a examiné la vertu de force. Il utilise le mot *andreia* pour dire *courage*, qui est de la famille de *anēr* (génitif *andros*), signifiant homme, mâle. Le prénom *André* en dérive. *L'androgynie* mélange les caractéristiques masculines et féminines. En latin, c'est *fortitudo* qui renvoie à la force physique et au courage. En français, *courage* et *cœur* sont des mots parents.

Le courage est une vertu, une *excellence* comme disent certains traducteurs. Elle est produite par l'habitude et ne s'enseigne pas à l'école. Elle n'est pas non plus innée. Elle implique une disposition que les bonnes habitudes amèneront à maturité: *Les choses qu'il faut avoir apprises pour les faire, c'est en les faisant que nous les apprenons*. Les actions courageuses accomplies régulièrement actualisent en nous le courage dont nous disposons en puissance. C'est en construisant qu'on devient constructeur, en forgeant qu'on devient forgeron. Encore faut-il être instruit par les exemples des maîtres pour acquérir *les bonnes habitudes*. Envahi par la crainte au milieu des dangers, on s'habitue à fuir et on devient un lâche: *Ce n'est pas une œuvre négligeable de contracter dès la plus tendre enfance telle ou telle [bonne] habitude*.

Le courage est une *médiété*, une moyenne difficile à atteindre entre la lâcheté et la témérité. Celui qui a trop peur est un lâche. Celui qui n'a pas assez peur, par inconscience du danger ou folie, est un téméraire. Nous craignons des choses redoutables, des maux, comme la pauvreté, le manque d'amis, la maladie, la mort. Il y a certains maux qu'il est noble de craindre, par exemple l'infamie. Le courage ne consiste pas à ignorer la peur, mais à la surmonter pour continuer d'agir, notamment à la guerre.

Le courage, intelligent, obéit à la raison. Celui qui fait face au danger redoute ce qu'il fait, au moment où il le fait. Le soldat courageux agit en vue d'une fin noble, pour un objet qui en vaut la peine: la défense de la cité. Le téméraire pêche par excès de confiance. Il ressemble au courageux, mais ne l'est pas vraiment. C'est un poltron qui fait le brave. Quand le danger se fait pres-

sant, il ne tient pas ferme longtemps. Le lâche, quant à lui, s'effraie de tout. Il est sans espoir. Le courageux se tient dans un juste milieu entre le téméraire qui se donne des airs puis s'écroule et le lâche que la peur domine trop pour qu'il puisse la maîtriser.

Aristote s'applique à démasquer le courage frelaté.

Choisir la mort pour des fins qui n'en valent pas la peine, comme la pauvreté, un chagrin d'amour, ou pour échapper à la souffrance, est le fait d'un lâche qui n'agit pas en vue d'un bien, mais pour échapper à un mal. Contrairement aux stoïciens, Aristote n'approuve pas le suicide.

Le courage civique est la plus haute forme de courage. Il est produit par le sentiment de honte devant le déshonneur et le mépris public. Les soldats qui craignent surtout leur commandant montrent une espèce inférieure de courage, parce qu'ils redoutent plus les punitions et les coups du chef que le déshonneur personnel. Être courageux parce que l'on est forcé de l'être n'est pas le plus beau des courages.

Les soldats de métier, expérimentés, équipés d'un bon matériel dont ils savent se servir, se battent bien, mais sont parfois moins courageux dès qu'ils sont en infériorité numérique ou si les armes et protections efficaces font défaut. Ils sont les premiers à fuir. Aristote se méfie des

mercenaires et loue les citoyens-soldats qui meurent à leur poste pour l'honneur de la cité.

Les impulsifs se lancent facilement à l'assaut, comme des bêtes sauvages blessées. Ils peuvent être vaillants, mais ils se battent sous le coup de l'emportement, par plaisir de la vengeance ou par concupiscence. Leur courage est moindre. Un homme courageux se bat pour une cause belle et noble, mais il est vrai que la passion aussi le pousse un peu...

Le plus courageux est celui qui ne se trouble pas devant un danger soudain. C'est face aux risques inattendus que le vrai courage se manifeste comme une disposition stable de caractère. Ce n'est pas un état d'ivresse. Le courageux est vif dans l'action et calme au temps qui la précède.

L'acte courageux n'est pas agréable durant son accomplissement parce qu'il faut endurer des entraînements pénibles, des coups, des blessures et parfois la mort. Seule la fin une fois atteinte est réjouissante: les lauriers et les honneurs après la victoire. Le courage est d'autant plus une vertu que le bon citoyen mène déjà une vie noble et honorable qu'il offre pour une cause plus grande que lui: le bien commun de la cité. Une fin noble guide le courage, choisie de manière réfléchie, non la gloriole.

Jacques Perrin

## L'heure de gloire du football vaudois

Lorsque les dirigeants du football suisse ont décidé (à juste titre à notre avis) de faire passer le nombre d'équipes de première division (*Super League*) de dix à douze équipes, personne ou presque ne pensait que les trois clubs vaudois de deuxième division (*Challenge League*) allaient réussir l'exploit de monter d'un seul coup en division supérieure. C'est pourtant bel et bien ce qui vient de se produire.

Honneur au champion: le FC Yverdon-Sport a gagné le championnat, dont il n'était pourtant pas favori, au terme d'une magnifique saison, et il est le premier des trois clubs vaudois à avoir obtenu la promotion à l'échelon supérieur.

Le FC Lausanne-Sport, relégué la saison précédente, a su remonter tout de suite en première division, notamment grâce à la fougue de son entraîneur Ludovic Magnin, un Vaudois pur sucre.

Enfin, le Stade Lausanne Ouchy a obtenu le droit de jouer en *Super League* après avoir remporté de haute lutte un barrage aller et retour contre le FC Sion du président Christian Constantin.

Cette triple promotion vaudoise n'a pas plu à une certaine presse allemande (Aarau, Wil ou Thoue étaient aussi en lice pour monter d'une ligue). Cependant, comme l'a relevé Claude Ansermoz, rédacteur en chef du journal *24 heures*, la réalité du terrain l'a em-

porté, et nous pouvons être « fiers d'être Vaudois ».

Il est vrai que cette heure de gloire du football de notre Canton pourrait ne pas durer longtemps. Le stade d'Yverdon n'est pas encore aux normes des instances officielles du football suisse, et le président propriétaire du club cherche à le vendre.

Le Lausanne-Sport bénéficie d'un propriétaire fortuné (le groupe britannique Ineos), d'un stade moderne et d'une assise populaire retrouvée, mais le jeu et la qualité de l'équipe laissent encore à désirer.

Quant au Stade Lausanne Ouchy, il est entre les mains d'une équipe dirigeante avisée, mais il joue à la Pontaise, dans un stade vétuste et peu adapté au football moderne, et il n'a guère de public à ce jour.

Cependant, il y a aussi trois clubs zurichois en première division (Zurich, Grasshoppers et Winterthour), dont les stades ne sont certes pas les plus modernes du pays, sans que personne ne s'en offusque.

La « glorieuse incertitude du sport » laisse une chance à nos trois clubs vaudois de s'illustrer au plus haut niveau du football helvétique. Profitons donc de nous réjouir de ces bons moments du sport d'élite de notre Canton.

A. Rochat

## Bonnes bouilles et mauvaises gribouilles

Un article de la présente édition nous rappelle qu'à défaut d'un bon libéral et d'un mauvais libéral, il existe à tout le moins une différence entre le mauvais chasseur (il a un fusil, il voit un truc bouger, alors il tire) et le bon chasseur (il a un fusil, il voit un truc bouger, il tire; mais c'est un bon chasseur).

### LE COIN DU RONCHON

L'actualité récente révèle une autre différence, celle qui distingue le mauvais dirigeant du bon dirigeant.

Le mauvais dirigeant: il dirige la Turquie, on voit sa tête sur des affiches électorales, et quand un petit malin s'amuse à lui dessiner une moustache « à la Hitler » sur une de ces affiches, la police arrête le jeune contestataire, l'incolpe pour « insulte au président », puis le jette en prison. Les journalistes occidentaux rapportent cette information avec des spasmes d'indignation – *comment peut-on être aussi sévère pour une pareille brouille?* – parce que le dirigeant gribouillé est un mauvais dirigeant.

Le bon dirigeant: il dirige la France, on voit sa tête sur des affiches électorales, et quand des petits malins s'amuse à lui dessiner une moustache « à la Hitler » sur quelques-unes de ces affiches, la police recherche activement les jeunes contestataires afin de les inculper pour « injure publique envers le président » et « provocation à la rébellion », ce qui permettra de les

jeter en prison. Les médias occidentaux rapportent cette information sur un ton neutre et indifférent – *n'est-il pas normal de punir des individus qui ne respectent ni la loi ni les institutions?* – parce que le dirigeant gribouillé est un bon dirigeant.

Les exemples que nous venons de citer concernent les dirigeants politiques, mais cela vaut aussi pour les dirigeants économiques, autrement dit les patrons.

Les mauvais patrons: ils dirigent des agences immobilières privées. Ils sont de droite, donc avarés et égoïstes. Ils subissent les effets de l'inflation et veulent répercuter les hausses de prix sur leurs clients, en augmentant les loyers. La presse publie des articles alarmistes où l'on comprend que de pauvres gens confrontés à des loyers déjà trop élevés ne vont peut-être plus s'en sortir à cause de l'avidité démesurée de ces mauvais patrons.

Le bon patron: il dirige la Poste, entreprise publique. Il est de gauche, donc ouvert et généreux. Il subit les effets de l'inflation et demande à pouvoir répercuter les hausses de prix sur ses clients. Dans la presse, il n'hésite pas à affirmer: « J'espère que nous pourrions augmenter nos tarifs, [...] nous devons sortir des prix fixés politiquement. » Bon, sur ce coup-là, le journaliste qui l'interviewait n'a pas pu s'empêcher une pointe de sarcasme (« *Des prix que vous contribuiez à fixer lorsque vous étiez sénateur socialiste... Vous n'êtes plus le même Christian Levrat...* »). Mais les usagers acceptent sûrement de bon cœur de payer plus cher, parce que c'est un bon patron.